Soirée d'information

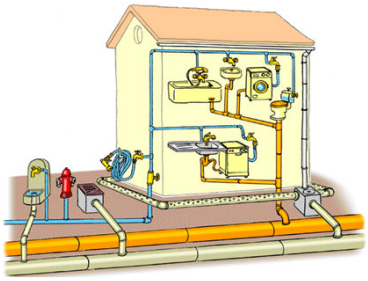

Nouveau règlement sur les eaux à évacuer (REE)

24 avril 2024

Au programme

19h-20h30
Puis verrée

- **Le contexte:** changement climatique et cadre législatif
- **La situation:** un service en déficit et des taxes inégales
- **Ce qui doit être fait:** mise à jour structurelle et financière
- **Quels moyens pour le changement:** le détail des chiffres
- **Principes de financement**
- Le **détail des taxes**
- Les **enjeux**
- Place aux questions

Le contexte (1)

L'environnement et la préservation de l'eau

- **Changement climatique**
  > Nécessité de préserver l'eau
  > Préservation de nos sols (agriculture)
  > Mise en place de réseaux adaptés (épisodes de pluie intense)
- Mise en place d'un **PGEE**, Plan général d'évacuation des eaux

23 avril 2024

3

Le contexte (2)

Une nouvelle directive cantonale pour un meilleur financement

Le Conseil d'Etat
Der Staatsrat
Département de la sécurité, des institutions et du sport
Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport
CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Directive pour les communes : fixation des taxes sur les eaux à évacuer

23 avril 2024

4

Le contexte (3)

La nécessité, pour les communes, de s'ajuster

ACTU VS
4

Les tarifs de l'eau prennent l'ascenseur

MARTIGNY Jusqu'à 75% de hausse sur la facture d'eau potable et 70% sur celle des eaux usées. Le Conseil général a accepté une forte augmentation des taxes liées à l'eau. Explications.

PAR OLIVIER.RAUSIS@LENOUVELLISTE.CH

Unanimité pour l'extension

Le Nouvelliste

Respect des normes par les Step: la coûteuse adaptation des communes valaisannes

Pour mieux respecter la législation sur la protection des eaux, plus d'une dizaine de communes investissent des montants considérables. A l'exemple de Chamoson et d'Ayent.

Valais

Romain Clerc
01 mai 2020, 17:00

XX mars 2024

5

La situation à Chamoson

Une voie sans issue

- Un calcul comptable à revoir (directive cantonale)

Mais aussi:

- Un **règlement** sur les eaux usées qui date **de 1974**
- Une forte **croissance démographique** (+ 69% depuis 2000)
- Un **service des eaux usées en déficit** depuis de nombreuses années
- Une situation d'**illégalité** et **inégalité** (non-application du principe du consommateur-payeur)

23 avril 2024

6

Ce qui doit changer (1)

Plus de moyens
Plus d'écologie

- **Rénovation du réseau**
  Hier: au bon vouloir des politiques et du budget disponible
  Aujourd'hui: obligation de rénover à un rythme minimum
- Evolution vers **davantage d'écologie**
  Hier: tout à la STEP
  Aujourd'hui: rendre à la nature un maximum d'eau propre

23 avril 2024

7

Ce qui doit changer (2)

Des moyens pour poursuivre le travail

- Poursuivre le financement du **séparatif** + mise aux normes de la **STEP**
- Financer les **travaux** qui seront bientôt **obligatoires** (par ex. récupération du phosphore dès 2026)
- Eponger les **dettes** du service sans puiser dans les impôts

23 avril 2024

8

Ne rien faire?

Une option déraisonnable

- Poursuite du **financement** des eaux usées par les **impôts communaux** (520'000 francs en 2023)
- **Détérioration du système** d'évacuation et d'assainissement
- **Dégradation des eaux** souterraines

23 avril 2024

9

Agir c'est

Une mise à jour structurelle et financière

- Financer de la rénovation, de la modernisation et de l'extension de la **STEP** et des **réseaux** (eaux usées + séparatif)
- Financer de **nouveaux ouvrages spéciaux** (stations de pompage, bassins d'eaux pluviales, tranchées drainantes, etc.)
- Couvrir les **coûts d'exploitation** du service selon les exigences légales et techniques
- Régler les **intérêts de la dette actuelle** (1,3 mio) **et future et l'amortir**

23 avril 2024

10

Comment agir?

Le mode d'emploi du Canton
+
BG Ingénieurs Conseils SA

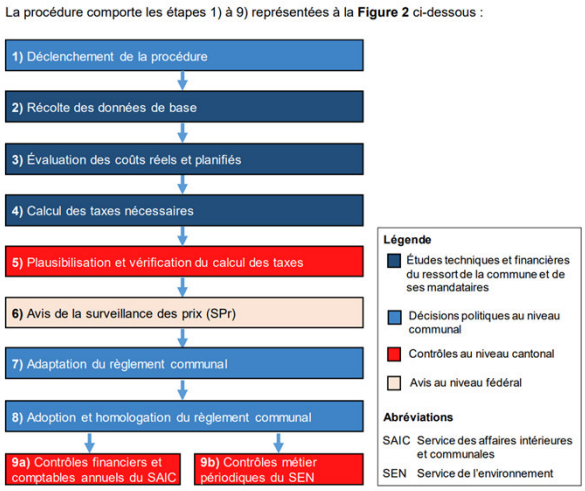

23 avril 2024

1

Ce qui a été fait (1)

Un travail colossal

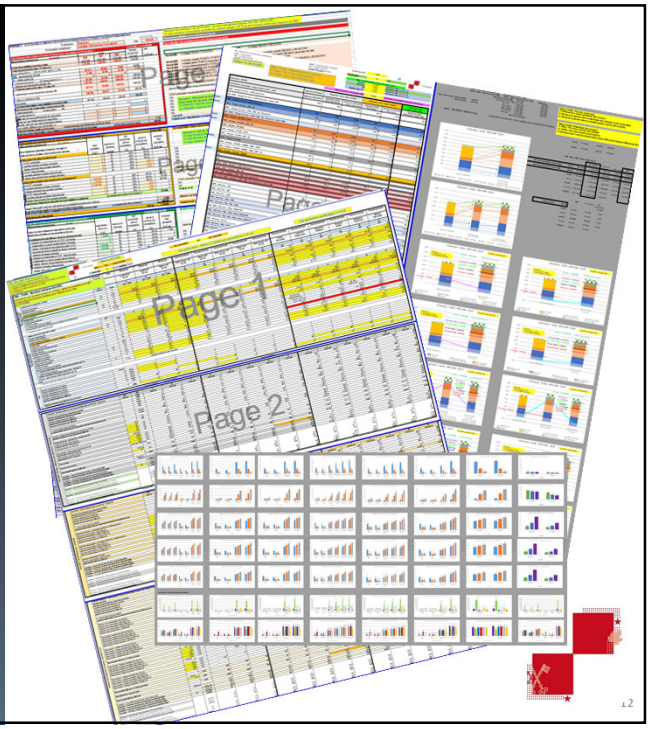

23 avril 2024

2

Ce qui a été fait (2)

L'essentiel du chemin

- ✓ Récolte des données (études techniques et financières)
- ✓ Evaluation des coûts réels et planifiés
- ✓ Calcul des taxes nécessaires pour couvrir les besoins
- ✓ Rédaction d'un nouveau règlement sur les eaux usées
- ✓ Vérification par le Canton
- ✓ Vérification par Monsieur Prix
- ✓ Préavis par tous les 5 services cantonaux concernés

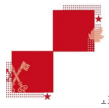

23 avril 2024

13

Ce qui reste à faire

Nous y sommes

- ✓ Présentation du projet à la population
- ⏸ Adoption du règlement communal (assemblée primaire du 7 mai 2024)
- ⏸ Homologation du règlement par le Conseil d'Etat
- ⏸ Contrôles annuels de la comptabilité par le Canton
- ⏸ Contrôles périodiques du Service de l'environnement

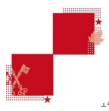

23 avril 2024

14

Quelques chiffres

Se donner les moyens du changement

- **Valeur à neuf** de notre système actuel d'évacuation et de traitement: Fr. 62,3 millions
- **Extension et rénovation:** (planifiés sur 15 ans): Fr. 16,4 millions
- **Coût supporté actuellement** (investis. minimaux et insuffisants): Fr. 806'000 francs/an
- **Revenus actuels** des taxes: 324'000 francs/an

> Nous perdons actuellement 520'000 francs/an financés par les impôts

23 avril 2024

15

Ce qui va changer

L'évolution des coûts

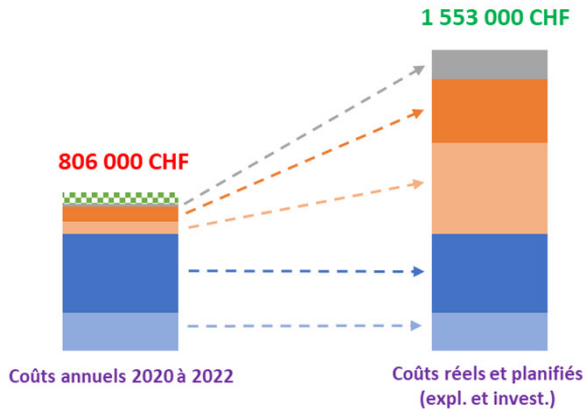

De bas en haut, on a:

Exploitation des réseaux et ouvrages sp.
Exploitation de la STEP
Rénovation-ext.-modernisation réseaux et ouvrages sp.
Rénovation-ext.-modernisation STEP
Intérêts passifs bancaires et prévisionnels
Autofinancement insuffisant des investissements

23 avril 2024

16

Ce qui va changer

L'évolution des encaissements

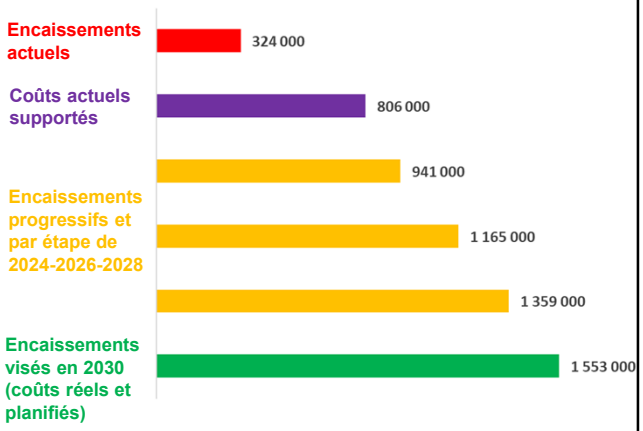

23 avril 2024

17

Financement (1)

Principes fondateurs

- Le principe de **cause à effet** (taxes)

  > moins je rejette d'eau dans le réseau d'évacuation et d'épuration

  > moins ma taxe est élevée

- Logique identique à celle de la gestion des déchets ou des eaux propres

23 avril 2024

18

Financement (2)

Principes fondateurs

- **Tarification territoriale unique** (villages et hameaux, 1 seul mode tarifaire)
- La **durabilité** (permettre de gérer les défis à venir avec sérénité)
- La **justesse**: uniquement la couverture des coûts, pas de «réserve additionnelle» possible

23 avril 2024

19

Aujourd'hui

Deux taxes pour un système inéquitable qui date de 1974

Taxe de raccordement

Fr. 700.-/logement (partie sup.)
+ Fr. 2.-/m^3 de volume

Fr. 300.-/logement (partie inf.)
+ 0,3% de la valeur cadastrale

Taxe de base

Fr. 28.-/logement (partie sup.)
+ 0,03% de la valeur cadastrale

Fr. 56.-/logement (partie inf.)
+ 0,03% de la valeur cadastrale

23 avril 2024

20

Demain

Deux types de taxes

+ différenciation eaux usées – eaux de pluie

23 avril 2024

- **Taxe de raccordement**
  Unique, au moment du branchement sur le réseau

- **Taxes d'utilisation**
  Taxe de base
  Doit financer le coût des infrastructures, + majorité frais fixes
  (70% du coût du service)

  Taxe variable
  Doit financer l'exploitation + solde frais fixes + les frais variables
  (30% du coût du service)

1

Les taxes de raccordement

1x, au moment de la connexion au réseau

23 avril 2024

Pour les nouveaux habitants/bâtiments uniquement

- **pour les eaux usées**
  Toutes les eaux usées qu'un bâtiment rejette dans le réseau
  (WC, lave-linge, etc.)
  > De 0,26 à 0,43% de la valeur cadastrale

- **pour les eaux de pluie**
  Toutes les eaux de pluie qu'un bâtiment et ses annexes imperméables (place goudronnée, terrasse, etc.) drainent et renvoient dans le réseau communal

2

Petite surface imperméable

Grande surface imperméable

COMMUNE DE Chamoson

Infos parcelles

Les données présentées ont seulement un caractère informatif. Les données et leur représentation ne peuvent pas donner droit à des revendications. Pour tous renseignements officiels, merci de contacter les autorités compétentes. Pour l'usage de données à but commercial et pour toutes publications, une autorisation est nécessaire.

Informations sur la parcelle N° 8309

Nom local :	Pro à They
Plan No :	24
Surface selon mensuration officielle:	2382 m²

Détail par nature

Selon cadastre

bâtiment mixte 2413	136 m²
autre bâtiment 1618	6 m²
route chemin	91 m²
autre revêtement dur	458 m²
jardin	1690 m²
forêt dense	1 m²
	m²

Selon mensuration officielle

jardin	1690 m²
autre revêtement dur	458 m²
bâtiment mixte	136 m²
route, chemin	91 m²
autre bâtiment	6 m²
forêt dense	1 m²

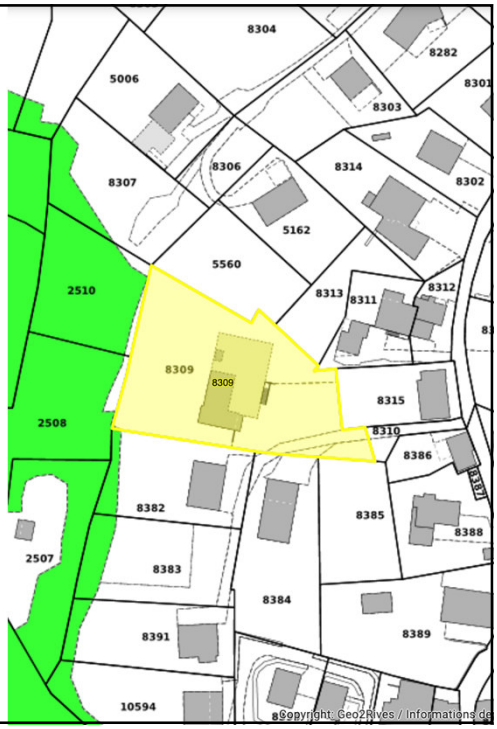

Les enjeux (1)

Sécurité, approvisionnement en eau, climat

23 avril 2024

Un sol imperméable

- augmente le risque d'**inondation** (l'ex. de Sion, orage en 2018)
- Diminue l'alimentation des **nappes phréatiques**
- contribue au **réchauffement climatique** (îlots de chaleur)
- diminue la **diversité biologique**

5

Les enjeux (2)

Inverser la tendance

23 avril 2024

- En Suisse, les **surfaces imperméables ont progressé de 30% en 25 ans** (2x plus vite que la population)
- **Toute l'eau qui ruisselle est perdue pour nos sols.** Et nous devons l'acheminer, voire la traiter, ce qui est coûteux.

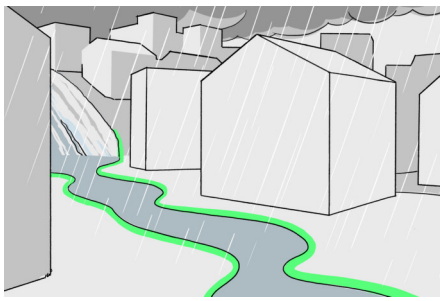

6

Les taxes de base (1)

Selon la consommation d'eau

23 avril 2024

- pour les eaux usées

> 2024-2025: tarif transitoire
Forfait de 50 m^3 pour tous, Fr. 2,40/m^3
puis tarif par tranches:
50 à 500 m^3: de Fr. 1 à Fr. 1,08/m^3
500 à…

> 2026: tarif final
Forfait de 50m^3 pour tous,
de Fr. 3 à 5.-/m^3
puis tarif par tranches :
50 à 500 m^3 : de Fr. 1,35 à Fr. 2,25/m^3
500 à…

> En l'absence de compteur, la facturation se basera sur une échelle-type

7

Les taxes de base (2)

Selon la surface totale imperméable

XX mars 2024

- pour les eaux pluviales

> 2024: pas de changement (récolte des données)

> 2025: tarif transitoire
Forfait de 100m^2 pour tous
de Fr. 0,27/m^2
puis tarif par tranches:
100 à 200 m^2 : Fr. 0,24/m^2
200 à…

> 2026: tarif final
Forfait de 100m^2 pour tous
de Fr. 0,34 à 0,56/m^2
puis tarif par tranches:
100 à 200 m^2 : de Fr. 0,3 à Fr. 0,5/m^2
200 à…

8

La taxe variable

Selon les données du compteur

Selon les **données du compteur d'eau**

> Ménages
(prix au m^3, de Fr. 1,05 à Fr. 1,75)

> Entreprises
(prix au m^3, de Fr. 1,05 à Fr. 1,75)
+ facteur de pollution (questionnaire et mesures durant l'année)

> Un **tarif transitoire** sera mis en place pour 2024-2025
(prix au m^3 de Fr. 0,84/m^3 pour les ménages et les entreprises)

23 avril 2024

Question subsidiaire

Quel coût pour votre ménage?

Rendez-vous sur le calculateur en ligne
https://www.chamoson.net/fr/administration/services-communaux/calculateur-prix-pour-les-eaux-a-evacuer-9992/

- Entrez:

  > votre consommation annuelle en m^3 (visible sur votre décompte)

  > la taille de vos surfaces imperméables (en m^2)

Et votre coût annuel apparaîtra

23 avril 2024

Consommation domestique en Suisse

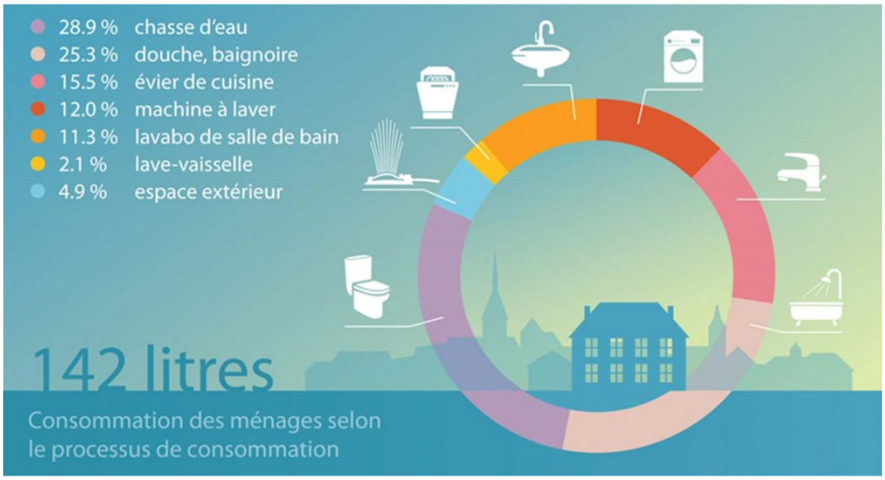

La douche, le bain et la toilette représentent plus de 50% de la consommation d'eau domestique

31

Comment contribuer au changement + économiser?

Pour les particuliers

- Récupérer l'eau de pluie (alimentation WC, arrosage du jardin, etc.)

- Ou l'infiltrer dans le sol, par ex. avec une tranchée filtrante (puits perdu)

STEP, eaux de pluie et bonnes pratiques

Si la STEP de Chamoson fonctionne bien la quasi-totalité du temps, son fonctionnement est mis à mal à certains moments charnières de l'année, notamment en cas de fortes pluies. La faute à un réseau séparatif encore peu étendu, si bien que les eaux de pluie s'engouffrent en masse dans les installations d'épuration et empêchent un fonctionnement adéquat.
Pour y remédier, différentes mesures ont été prises. «D'abord, nous profitons de chaque ouverture de route pour développer la collecte séparée des eaux claires, explique Christophe Michellod. Ensuite, nous vérifions lors de toute nouvelle construction que cette problématique soit prise en compte, soit par infiltration des eaux de pluie directement dans le sol, soit par mise en place d'écoulements séparés en sous-sol. Enfin, nous aménageons des fosses d'infiltration près de certains quartiers pour permettre le drainage de ces eaux de pluie.» Et le conseiller de relever le professionnalisme du responsable de la STEP, Michel Pieren, qui a récemment testé – et adopté – un nouveau produit qui permet de renforcer la précipitation des charges, et donc l'extraction des boues.

23 avril 2024

32

Infiltration de vos eaux de pluie: une carte pour vous guider

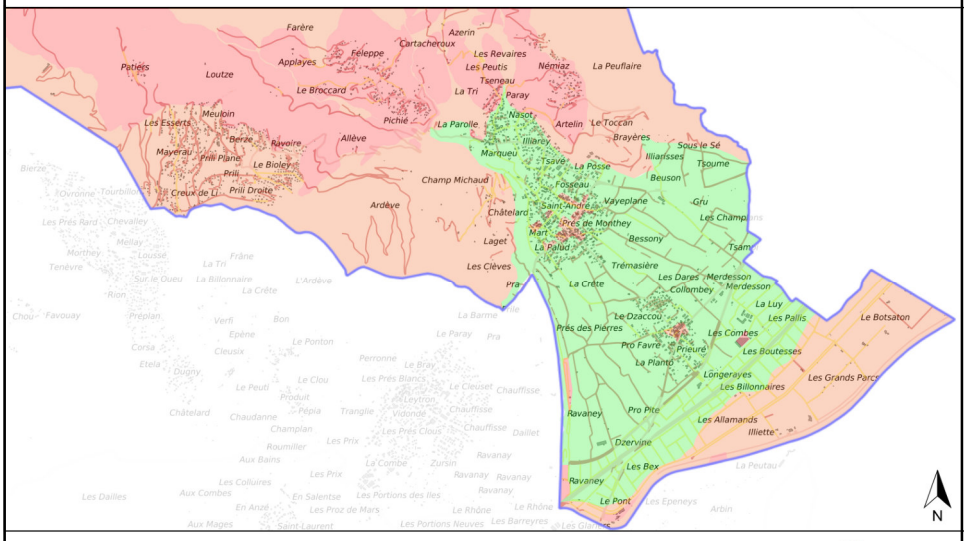

Comment contribuer au changement + économiser?

Pour les entreprises

- Diminuer les rejets polluants (adapter sa méthode de production)
- Mise en place d'un processus de traitement interne des eaux
- Préférer le nettoyage à la vapeur (sèche) à l'eau courante
- Contacter bureaux spécialisés (conseils auprès des services techniques)

23 avril 2024

Merci pour votre attention!

Place aux questions

Rendez-vous à l'assemblée primaire du 7 mai 2024